

L'AFRIQUE COMPTE

LE PROGRAMME D'ACTION DU FORUM AFRIQUE-CANADAⁱ

2009-2011

Les intérêts des Canadiens et des Africains convergent : partout, les gens luttent contre les injustices environnementales, sociales et économiques. Ce qui se produit dans une partie du monde a une incidence sur des personnes vivant à des milliers de kilomètres. Une Africaine, qui meurt en accouchant parce que les services médicaux sont trop éloignés et trop coûteux, compte. Un enfant africain, qui meurt du sida ou de malnutrition parce qu'il manque de médicaments et de nourriture saine, compte, lui aussi. Un paysan, qui se fait tuer dans une guerre pour les ressources, ne fait pas exception : il compte également. Partout en Afrique, des groupes de citoyens et des jeunes réclament de nouveaux modèles de leadership et d'action politique. Les femmes affirment leur détermination à ne pas être marginalisées. Les gens discutent de droits de la personne, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'annulation des dettes, de droits de la femme, de construction de la paix et de démocratisation.

Nous sommes plus d'une quarantaine d'organisations membres du Forum Afrique-Canada (FAC), qui collaborons quotidiennement avec des organisations et des collègues africains afin de promouvoir les droits de la personne et de mettre fin à la pauvreté et à l'injustice en Afrique. Nous savons que l'Afrique compte; les Canadiens savent que l'Afrique compte. Le programme décrit dans le présent document contient nos recommandations quant aux mesures que le Canada devrait prendre afin de promouvoir les droits de la personne et de mettre fin à la pauvreté et à l'injustice en Afrique. Document de référence pour l'action politique collective et individuelle des membres, le programme s'inspire des relations étroites que le FAC et ses membres ont construites au cours d'années de collaboration avec leurs homologues africains. Il reflète notre expérience de la réalité quotidienne des Africains et de leurs luttes pour transformer cette réalité.

Tous les volets de ce programme reposent sur un parti pris fondamental envers le développement démocratique ancré dans une citoyenneté active: un développement qui respecte le droit des citoyens et de leurs gouvernements de choisir leurs propres modèles de développement, en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts particuliers. Il reconnaît le rôle crucial de la société civile et des mouvements de citoyens dans la détermination de ces besoins et de ces intérêts et dans la responsabilisation des gouvernements, de même que. Il reconnaît le rôle de la société civile en tant qu'acteur du développement.

Les recommandations du présent document prennent appui sur le travail accompli au cours des neuf dernières années par le Forum Afrique-Canada en matière de politiques. Les détails ont été précisés en 2008, à l'occasion du symposium annuel du FAC, qui a duré trois jours et auquel ont participé les membres du FAC et plusieurs collègues africains, de même que lors d'une tournée de consultation des membres au début de l'année 2009. Les objectifs stratégiques du FAC, présentés avant les recommandations, identifient les 5 domaines prioritaires sur lesquels nous concentrerons nos efforts au cours des deux prochaines années. Ils ont été endossés sur la base de notre expérience du travail politique et sur la valeur ajoutée que le FAC estime pouvoir générer.

Les objectifs stratégiques du FAC incluent : faire de l’Afrique une priorité du Sommet du G8 2010; régler les investissements canadiens; réaffirmer le rôle du Canada dans la promotion de la paix; assurer le droit à l’alimentation et le développement rural en Afrique; et réaffirmer les droits des femmes et l’égalité entre les sexes. Ce choix reflète ce que nous considérons être des enjeux majeurs pour l’Afrique et où nous pensons que la contribution du FAC peut faire une différence¹.

¹ Des enjeux importants tels que les migrations et les changements climatiques ont été mentionnés pendant les consultations avec les membres du FAC, cependant, n’ayant pas été abordés par le FAC auparavant, ils n’ont pas été intégrés à ce document.

Objectifs stratégiques du FAC

But

La politique étrangère du Canada accorde une grande priorité à la promotion des droits de la personne et à l'élimination de la pauvreté et de l'injustice en Afrique et en prend acte, notamment en renforçant le rôle et la voix des citoyens africains dans l'élaboration des politiques et programmes de développement.

Objectifs

1. **Faire de l'Afrique une priorité du Sommet du G8 en 2010:** Un engagement renouvelé pour l'élimination de la pauvreté et de l'injustice en Afrique est une priorité des initiatives politiques du Canada dans le programme du Sommet du G8 2010, tels que l'engagement d'une aide améliorée à long terme pour l'Afrique subsaharienne et une participation africaine importante aux préparatifs de cette réunion.
2. **Réglementer les investissements canadiens dans les ressources extractives en Afrique:**
Le gouvernement canadien répond au rapport des Tables rondes sur la responsabilité sociale des entreprises et les industries extractives et met en œuvre ses recommandations. Il accorde une attention politique et diplomatique particulière aux répercussions de l'industrie extractive canadienne sur les droits de la personne, la pauvreté et l'injustice en Afrique.
3. **Réaffirmer le rôle du Canada dans la promotion de la paix en Afrique:** Le Canada réaffirme son rôle dans les opérations de paix et la diplomatie en Afrique par le biais d'une mobilisation interministérielle substantielle et d'un engagement diplomatique dans des pays tel que le Soudan et la RDC.
4. **Assurer le droit à l'alimentation et le développement rural en Afrique:** L'agriculture durable et le développement rural sont des priorités de l'aide canadienne. Le Canada s'assure également que nos règles de commerce et d'investissement internationales ne sapent pas les moyens de subsistance des petits agriculteurs africains, notamment des femmes rurales.
5. **Réaffirmer les droits des femmes et l'égalité entre les sexes:** Les politiques et les programmes canadiens appuient fortement et encouragent la pleine participation des femmes dans la prise de décisions publiques à tous les niveaux, reconnaissant ainsi que la réalisation des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes sont des étapes essentielles à l'éradication de la pauvreté et à la justice sociale en Afrique. Ceci se traduit entre autres par le renforcement des organisations des droits des femmes, la réduction de la mortalité maternelle, et une priorité accordée aux questions d'égalité entre les sexes dans les programmes de coopération internationale en faveur du développement durable en Afrique.

1. Intégrer pleinement la promotion des droits et de l'égalité des femmes dans les programmes et les politiques canadiennes touchant l'Afrique

Le Canada devrait:

- Intégrer la promotion de la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles ainsi que de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et les programmes canadiens qui touchent l'Afrique, y compris les programmes qui intègrent des droits de la femme comme axe transversal et dans les programmes ciblés. La violence faite aux femmes et l'utilisation du viol comme arme de guerre sont deux problématiques qui doivent faire l'objet d'une attention particulière.
- S'engager à consacrer 10 % de l'aide publique au développement (APD) à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes d'ici 2010, et à faire passer cette proportion à 20 % d'ici 2015, grâce à l'élaboration d'un plan d'action et de stratégies, au suivi des résultats obtenus et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Fournir du financement de base aux organisations indépendantes s'occupant des droits de la femme et de l'égalité des sexes en Afrique et à leurs réseaux.
- Rendre compte régulièrement des résultats des politiques et des programmes canadiens de promotion de l'égalité des sexes en Afrique.
- Encourager le dialogue sur les politiques visant à faire respecter les obligations et les engagements internationaux en matière de droits de la personne dans la législation africaine, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Programme d'action de Beijing et la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique.
- Favoriser l'adoption de politiques internationales et bilatérales touchant l'économie, le commerce et l'investissement qui respectent et protègent les droits de la femme.
- Soutenir la participation et la représentation des femmes africaines dans les enceintes nationales et internationales responsables de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions.
- Promouvoir l'entière participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes des processus de prévention et de résolution des conflits en Afrique ainsi qu'aux programmes de reconstruction et aux interventions en cas de catastrophe naturelle, conformément à la *Résolution 1325* du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Appuyer la création d'un observatoire indépendant responsable de la surveillance et de l'évaluation des progrès vers l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne la protection des femmes contre les violences, ou confier ce mandat au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)².

² Voir *Pistes d'actions prioritaires dégagées par la Rencontre internationale « Du dire au faire : l'égalité des femmes et des hommes dans l'espace francophone de Luxembourg 2000 à Québec 2008 »*,

- Continuer de soutenir le mandat de la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.

2. Promouvoir le droit à la santé en Afrique

Le Canada devrait :

- Appuyer politiquement et financièrement les gouvernements africains dans leur engagement à allouer 15 % de leur budget annuel à la santé, tel que stipulé dans la Déclaration d'Abuja, la Stratégie africaine de la santé 2007-2015 de l'Union Africaine, *Renforcer les systèmes de santé pour l'équité et le développement en Afrique*. Plus particulièrement, accroître le financement pour favoriser l'accès aux soins de santé de base, surtout pour les femmes et les filles, et améliorer les soins de santé génésique.
- Accorder un appui financier soutenu et durable servant à renforcer les systèmes de santé en Afrique, notamment en facilitant la disponibilité de données sur la santé ventilées selon les sexes et une meilleure prestation des soins de santé. Cet appui devrait contribuer à l'élaboration d'un schéma de financement des systèmes de santé publics qui permette l'accès universel et gratuit aux soins de santé et une avancée vers l'atteinte des Objectifs de développement du millénaire en matière de santé au plus tard en 2015.
- Identifier l'appui aux systèmes publics d'eau et d'assainissement comme une des priorités de l'aide budgétaire directe.
- Appuyer les pays d'Afrique dans la formation des travailleurs de la santé et élaborer des stratégies de rétention du personnel dans le but de parer au problème de migration de la main-d'œuvre vers les pays du Nord; prévoir l'adoption, par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'une politique concertée visant à freiner le recrutement actif des travailleurs de la santé en Afrique.
- Réaffirmer l'engagement du Canada envers le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, reconnaissant la contribution du Fonds au renforcement des systèmes de santé et au soutien des programmes nationaux de lutte contre ces maladies, en revoyant à la hausse la promesse de don du Canada, en accord avec la croissance prévue de l'aide canadienne³.
- Adopter immédiatement des mesures législatives pour simplifier le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) afin de faciliter l'exportation de médicaments génériques à moindre coût aux pays admissibles en vertu de la loi actuelle, et lancer une campagne d'information pour sensibiliser les populations africaines à la possibilité d'obtenir ces médicaments.

http://www.etudesfeministes.fss.ulaval.ca/ChaireClaire-Bonenfant/actualites/rencontre_pistes_action.html.

³ Pour plus d'information sur ce sujet, voir le site web de la Coalition inter agences sida et développement à <http://www.icad-cisd.com>

- S'assurer que les mesures incitatives préconisées par les programmes ne forcent pas les parties prenantes à se faire concurrence pour l'accès aux ressources et à la main d'œuvre. Il devrait également éviter le recrutement actif de spécialistes de la santé et de gestionnaires du côté de la fonction publique.

3. Respecter l'engagement du Canada à l'égard du programme Éducation pour tous en Afrique

Le Canada devrait :

- Apporter sa juste contribution des 11 milliards de dollars requis annuellement pour atteindre les objectifs du programme Éducation pour tous, et d'établir un calendrier s'échelonnant sur dix ans pour faire passer à 0,7 % du revenu national brut l'aide que le Canada envoie à l'étranger.
- Augmenter le financement canadien visant l'ensemble du programme Éducation pour tous, qui comprend l'alphabétisation des adultes et l'enseignement primaire, surtout pour les pays où la qualité de l'éducation est la plus faible, notamment ceux qui sont touchés par des conflits ou des situations d'urgence.
- Élaborer une politique d'aide à l'éducation qui prévoit des efforts innovateurs pour soutenir la participation des organisations de la société civile (OSC) de l'Afrique et du Canada à la création, au suivi et à l'application de politiques et de plans en matière d'éducation.
- Veiller à ce que le financement accordé à l'éducation soit stable, prévisible et planifié à long terme grâce à des mesures de soutien des programmes et des budgets.
- Veiller à ce que ses programmes d'aide appuient les objectifs d'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles dans le domaine de l'éducation.

4. Promouvoir des politiques économiques justes et équitables et qui accordent la priorité au développement de l'Afrique

Le Canada devrait :

- Promouvoir des politiques internationales relatives à l'économie, au commerce et à l'investissement qui respectent la priorité donnée à l'éradication de la pauvreté en Afrique et la nécessité pour les pays africains de pouvoir utiliser un ensemble de leviers politiques pour promouvoir les droits de la personne et mettre en œuvre leurs propres stratégies de développement (notamment un régime d'imposition, des règles d'approvisionnement, des tarifs douaniers, des lois et règlements sur l'investissement, un contrôle des capitaux et des politiques sociales). Ainsi,
- Le Canada devrait encourager des règles commerciales multilatérales qui:
 1. élimineront rapidement les subventions et le dumping dans le domaine de

- l'agriculture;
2. offriront une protection aux petits agriculteurs pour réduire leur vulnérabilité à la volatilité des prix et permettront la mise en place de politiques visant à assurer la souveraineté alimentaire;
 3. protègeront la capacité des gouvernements de réglementer les services et d'exempter certains secteurs névralgiques de la libéralisation sans subir de pressions;
 4. Conduiront à une réforme des règles de propriété intellectuelle pour assurer le respect du principe du consentement préalable libre et informé (CPLI) et l'interdiction des brevets sur les formes de vie
- Le Canada devrait s'abstenir de chercher à conclure des accords commerciaux bilatéraux et des traités d'investissements qui renforcent les droits des investisseurs par le biais de mécanismes de règlement des différends entre États et investisseurs. Ceux-ci limitent la capacité des gouvernements d'orienter les investissements sur la base d'objectifs de développement, entre autres par l'imposition d'exigences de performance.
 - S'unir aux bailleurs de fonds ayant des valeurs semblables pour mettre fin aux conditions imposées par les donateurs qui réglementent actuellement les prêts et les subventions au développement accordés par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) à tous les pays, afin d'encourager l'appropriation locale des stratégies de développement et le renforcement des systèmes nationaux, en conformité avec l'appui du Canada au Programme d'action d'Accra de 2008 pour la réforme de l'aide.
 - Se faire le champion de l'annulation immédiate et inconditionnelle de 100 % des dettes multilatérales et bilatérales de tous les pays les plus pauvres d'Afrique. Ceci comprend notamment soutenir les vérifications nationales pour déterminer le caractère illégitime des dettes odieuses et des dettes de l'apartheid contractées par des régimes dictatoriaux d'Afrique, et appuyer ce type de vérifications dans d'autres pays et au sein des institutions financières internationales (IFI). Le fait de libérer ces ressources et de veiller à ce que les fonds issus de l'annulation des dettes soient utilisés de façon responsable et transparente répond au besoin urgent de financement du développement visant le respect des normes internationales en matière de droits de la personne et la réalisation des objectifs de l'ONU pour le développement, y compris les OMD).
 - Encourager et prendre des initiatives favorisant la participation des femmes à la gestion et à la négociation du financement du développement dans les pays d'Afrique.
 - Collaborer avec ses homologues africains afin de faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs africains dans les secteurs formels et informels, y compris le droit à la protection sociale et à la sécurité. Le Canada doit signer, ratifier et appliquer la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

5. Renforcer la justice environnementale dans le monde pour l'Afrique

Le Canada devrait :

- Honorer ses engagements internationaux et les ententes internationales sur la justice environnementale dans le monde et acquitter pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Kyoto, reconnaissant notre contribution aux émissions de gaz à effet de serre et leur effet en l'Afrique, des OMD et des conventions sur l'environnement des Nations Unies : (i) la Convention sur la diversité biologique (CDB), (ii) la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) et (iii) la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)⁴.
- Fournir sa juste part de fonds accessibles pour aider l'Afrique à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, de façon à atteindre des objectifs similaires à ceux que le Canada s'est fixés en matière d'émission de gaz à effet de serre, le tout en fonction d'un inventaire des besoins réels d'adaptation déterminés par les pays d'Afrique et les populations bénéficiaires.
- Augmenter son appui aux réseaux d'ONG nationales africaines qui lient le développement aux enjeux environnementaux; servir de point de référence aux citoyens pour l'évaluation des besoins nationaux en lien avec les accords multilatéraux sur l'environnement; prendre en compte le savoir et l'expérience des paysans ainsi que la voix des populations locales, notamment celle des femmes et des petits paysans, dans les processus décisionnels sur les politiques agricoles et le développement.
- Accroître le soutien aux politiques sur l'agriculture et le développement en Afrique qui sont axées sur les petits paysans, la biodiversité et la conservation dans les programmes bilatéraux du Canada et dans l'examen et la mise en œuvre de la Politique environnementale de l'ACDI en matière de développement durable.

6. Construire un système multilatéral démocratique et efficace répondant aux besoins urgents de développement de l'Afrique

Le Canada devrait :

- Appuyer les réformes du Conseil de sécurité et des organismes de l'ONU qui renforcent la voix de tous les citoyens et gouvernements africains dans la gestion de la gouvernance mondiale, de la paix, de la sécurité et du développement.
- Appuyer la tenue d'une Conférence monétaire et financière des Nations unies visant à procéder à des réformes fondamentales du financement du développement international qui tiendraient compte des intérêts de tous les pays d'Afrique. Cette conférence devrait se dérouler sous l'égide de l'ONU plutôt que dans le contexte d'une conférence du Groupe des Vingt ou qu'en complément à celle-ci. De plus, les pays les plus pauvres d'Afrique devraient y participer directement et de façon diversifiée. Les participants de cette conférence devraient

⁴ http://www.ccic.ca/f/docs/003_acf_2006_report_environment_session.pdf.

proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies des institutions financières internationales de financement du développement qui seraient gérées de façon démocratique et qui :

1. respecteraient le cadre international en matière de législation sur les droits de la personne, de développement durable, de sécurité et de dignité humaine;
 2. tiendraient compte des répercussions inéquitables de la crise financière mondiale actuelle sur les pays en développement, particulièrement les pays les moins développés et les populations les plus pauvres d'Afrique;
 3. seraient favorables aux nouvelles institutions du Sud gérées régionalement (p. ex. la Banque du Sud et la Banque de l'Alternative bolivienne pour les Amériques)⁵;
 4. mèneraient leurs activités de façon transparente et rendraient des comptes régulièrement aux populations concernées;
 5. comporteraient une structure de gouvernance au sein de laquelle les pays en développement joueraient un rôle équitable afin, notamment, de remédier au manque actuel de représentation des pays africains et de garantir aux citoyens des pays les plus pauvres l'accès aux activités de gouvernance et de gestion.
- Appuyer les réformes du Conseil de sécurité et des organismes de l'ONU qui renforcent la voix de tous les citoyens et gouvernements africains dans la gestion de la gouvernance mondiale, de la paix, de la sécurité et du développement.
 - Appuyer les appels au renforcement des mécanismes de l'ONU visant la promotion de l'égalité des sexes et des droits de la femme dans le système onusien, y compris le renforcement de l'UNIFEM comme organisme de l'ONU, qui serait équivalent au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et auquel serait confié un mandat relatif aux droits de la femme.
 - Appuyer le renforcement institutionnel de l'Union africaine (UA) afin qu'elle soit un porte-parole efficace des citoyens africains, y compris de la société civile, et de leurs gouvernements, en vue de trouver des solutions aux problèmes fondamentaux liés au développement en Afrique, et ce, (i) en accordant un soutien financier et diplomatique aux initiatives de l'UA; et (ii) en privilégiant le dialogue avec l'UA sur les enjeux de paix et de développement en Afrique, par opposition aux relations bilatérales.
 - Créer une approche cohérente du gouvernement canadien à l'égard des institutions multilatérales, notamment les IFI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se fonde explicitement sur les obligations du Canada en matière de normes internationales des droits de la personne.
 - Appliquer les dispositions de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* qui concernent la tenue de consultations avec les institutions multilatérales et les IFI

⁵ Voir la note d'information de décembre 2008 de l'Initiative d'Halifax à <http://www.halifaxinitiative.org/index.php/factsheets/1125> (en anglais seulement)

tous les deux ans, en créant des espaces organisés et systématiques pour permettre aux OSC du Canada et des pays en développement, y compris ceux d’Afrique, de faire part de leur point de vue et de leur évaluation des institutions en question selon les critères d’APD décrits dans la *Loi* (réduction de la pauvreté, prise en compte des points de vue des pauvres et compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de la personne).

7. Accroître et améliorer l’aide à l’Afrique

Le Canada devrait :

- Renouveler son engagement financier relatif à l’APD canadienne pour trouver des solutions à la pauvreté croissante en Afrique en augmentant l’aide canadienne destinée à l’Afrique subsaharienne dans une proportion égale ou supérieure à l’augmentation annuelle de l’enveloppe de l’aide internationale (EAI). L’ensemble des ressources de l’ACDI destinées à l’Afrique subsaharienne devrait correspondre à au moins 50 % des dépenses bilatérales et multilatérales de l’ACDI.
- Appliquer les normes internationales en matière de droits de la personne à l’APD canadienne acheminée aux pays africains par l’intermédiaire des IFI : le ministère des Finances devrait mettre en place une stratégie accessible au public pour la mise en œuvre de la *Loi sur la responsabilité en matière d’aide au développement officielle* de 2008 en ce qui concerne la participation du Canada à la Banque mondiale. Cette stratégie devrait porter une attention particulière au respect des normes internationales en matière de droits de la personne dans l’attribution des ressources canadiennes d’APD fournies aux pays les plus pauvres d’Afrique par l’intermédiaire de l’Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale.
- Conserver une agence autonome telle que l’ACDI vouée uniquement à la coopération internationale et capable de répondre adéquatement au mandat de l’acheminement de l’aide au développement sous la direction d’un ministre de même statut que celui des Affaires étrangères.
- S’engager à allouer 10 % de l’APD à des programmes d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes d’ici 2010 et 20 %, d’ici 2015. Mettre en place des stratégies de réalisation de cet objectif qui comprendraient un plan d’action ainsi que des mesures pour en suivre l’exécution et en évaluer les effets.
- Mettre en pratique la *Loi sur la responsabilité en matière d’aide au développement officiel*⁶:
 1. en rendant disponibles les ressources nécessaires pour effectuer un suivi et une évaluation efficaces et indépendants des dépenses canadiennes en matière d’aide au développement;

⁶ Voir le texte de loi à http://www.ccic.ca/e/docs/002_aid_2008-05-29_bill_c-293_oda_act_assent.pdf et la note d’information du CCCI: Normes internationales en matière de droits de la personne et APD canadienne – Implications et enjeux de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière d’aide au développement officielle (décembre 2008) à http://www.ccic.ca/f/docs/002_aid_2008-12_oda_hr_standards.pdf

2. en organisant des consultations avec la société civile au moins tous les deux ans pour étudier en profondeur la pertinence de l'APD canadienne en Afrique en fonction des trois critères de la *Loi*, et ce, par pays et par thème;
 3. en appliquant les normes les plus rigoureuses en matière de transparence et d'accès à l'information afin de respecter l'obligation de transparence décrite dans la *Loi*.
- Finaliser la politique de l'ACDI sur le rôle de la société civile dans le développement afin de renforcer le rôle et la voix des OSC en tant qu'acteurs à part entière du développement, conformément aux conclusions et aux recommandations du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide.
 - Consacrer au moins 5 % des ressources des programmes de l'ACDI à la mobilisation du public au Canada.
 - Réitérer l'engagement de l'ACDI à l'égard des programmes de renforcement des droits de l'enfant dans les pays prioritaires.
 - Reconnaître que la politique de conditionnalité contrevient et nuit à la responsabilité d'un pays démocratique à l'égard du développement des pays partenaires; par conséquent, le Canada devrait se donner comme objectif de cesser d'invoquer cette politique dans toutes ses relations internationales.
 - Appuyer et mettre en œuvre les recommandations du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide⁷ pour la gestion axée sur les résultats :
 1. adopter des approches axées sur les résultats et des mécanismes de suivi des résultats conçus avant tout comme des outils de gestion pour promouvoir l'apprentissage et l'adoption de mesures correctives, tout en autonomisant les bénéficiaires des programmes de développement;
 2. adopter une approche plus probante en matière de résultats, comportant une attention accrue aux indicateurs de changement institutionnel et social et aux données ventilées par sexe, qui sont d'une pertinence particulière pour les OSC en tant qu'agents de changement;
 3. adopter une approche de la reddition de comptes qui met l'accent sur un rééquilibrage de la responsabilisation en faveur des bénéficiaires;
 4. renforcer les systèmes de responsabilisation de tous les acteurs du développement dans le pays (donateurs, gouvernements et OSC);
 5. adopter une approche multipartite en matière de suivi et d'évaluation, comportant un engagement réel et opportun des OSC et des populations bénéficiaires, dont les organismes de défense des droits de la femme et des autres groupes socialement marginalisés.

⁷ Voir *Synthèse des enseignements et recommandations*, Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide http://www.ccic.ca/f/docs/002_aid_2008-08_ag_synthesis_and_recs.pdf

8. Promouvoir le droit à l'alimentation et le développement rural en Afrique⁸

Le Canada devrait :

- Promouvoir des accords mondiaux et bilatéraux sur le commerce, l'investissement et les produits de base (y compris les réserves d'aliments) qui soient respectueux de la souveraineté des pays africains en ce qui concerne l'établissement de leurs propres politiques sur l'agriculture, le commerce et l'investissement; qui soutiennent la production locale durable d'aliments ainsi que les marchés locaux et régionaux; et qui respectent l'autonomie des gouvernements africains en ce qui a trait au maintien de tarifs douaniers destinés à limiter la concentration du pouvoir des entreprises et à combattre la volatilité des prix dans le secteur alimentaire.
- Appuyer une réforme fondamentale du système alimentaire multilatéral, y compris de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Cette réforme devrait permettre une transparence accrue des relations de ces organes avec les autres IFI ainsi que leur responsabilisation par rapport aux besoins et aux intérêts des petits paysans et des systèmes alimentaires durables.
- Abolir le dumping des produits alimentaires de base pratiqué par le Canada et encourager les autres pays donateurs à faire de même, tout en appuyant les mesures prises par les pays africains dans le même but.
- Promouvoir et encourager les politiques des pays d'Afrique concernant la souveraineté alimentaire à l'échelle des communautés de paysans et des pays en appuyant la mise en œuvre de mécanismes du marché contrôlés par les paysans, le financement et le renforcement d'instituts de recherche africains résolument indépendants, ainsi que la Législation modèle africaine pour la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et pour les règles d'accès aux ressources biologiques, fondée sur la Convention sur la diversité biologique de 2000 des Nations Unies.
- Jouer un rôle de chef de file dans le but de réformer l'infrastructure des politiques et de la recherche sur les aliments à l'échelle internationale, ce qui comprend une plus grande démocratisation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, une participation équitable des pays en développement de l'Afrique, une transparence et une responsabilisation accrues, ainsi qu'une réforme du secteur de la recherche, suivant les conclusions du rapport *Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement* d'avril 2008.

⁸ Voir Groupe de réflexion sur la sécurité alimentaire, *Le Canada et la crise alimentaire mondiale*. Note stratégique, 2008; Dièye, Cheikh Tidiane. *Leurres et lueurs de la libéralisation du commerce pour les femmes en Afrique*. Pambazuka News, 2008; Holt-Giménez, Eric, Altieri, Miguel A. et Peter Rosset, *Ten Reasons Why the Rockefeller and the Bill and Melinda Gates Foundations' Alliance for Another Green Revolution Will Not Solve the Problems of Poverty and Hunger in Sub-Saharan Africa*. Policy Brief N° 12, Food First – Institute for Food and Development Policy, Oakland, CA, Octobre 2006; Jeremic, Rusa, « Connecting the Dots on the Food Crisis. In Week to End Poverty », 12 au 19 octobre 2008, KAIROS: Initiatives œcuméniques canadiennes pour la justice, 2008.

- Veiller à ce que le Canada ne contribue ni à la promotion, ni au financement, ni au développement de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), ni ne soutienne la production d'agrocarburants et d'organismes génétiquement modifiés (OGM), mais plutôt soutienne des politiques d'adaptation de l'Afrique aux changements climatiques axées sur les petits paysans, la biodiversité et la conservation.
- S'assurer que l'ACDI accorde une attention particulière aux moyens de subsistance des femmes africaines productrices d'aliments, ainsi qu'aux droits de la femme à l'échelle des institutions multilatérales, et dans les OSC et les organismes et mouvements de paysans du Sud et du Nord.
- S'assurer que l'ACDI fasse de l'agriculture un secteur prioritaire en accordant un financement particulier et important au soutien des petits paysans afin de renforcer leurs moyens de subsistance, tout en leur permettant d'augmenter durablement leur production d'aliments destinés à la consommation ménagère et aux marchés locaux grâce à la mise en place de solutions par les paysans eux-mêmes, solutions auxquelles doivent être consacrés au moins 500 millions de dollars par année ou 10 % du budget de l'ACDI d'ici 2010, et ce, sans que le Canada ne réduise pour autant le financement accordé aux autres enjeux importants.

9. Garantir la responsabilité des entreprises canadiennes dans leurs activités en Afrique

Le Canada devrait :

- Répondre positivement au Rapport consensuel du groupe consultatif sur les Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et l'industrie extractive canadienne dans les pays en développement (mars 2007)⁹ et en adopter les principales recommandations, notamment :
 1. l'établissement d'un cadre canadien de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui comprend, entre autres, l'adoption des principales normes en vigueur en matière de santé, de sécurité et d'environnement, normes dont l'interprétation devra respecter les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
 2. l'adoption d'une méthode unique de production de rapport pour l'ensemble de l'industrie, soit la Global Reporting Initiative;
 3. la création d'un bureau de l'ombudsman habilité à recevoir et à traiter les plaintes contre des sociétés canadiennes, et éventuellement à imposer le retrait de tout financement et soutien publics comme sanction pour les cas avérés de non-conformité au cadre de RSE;
 4. l'institution d'un groupe consultatif canadien multipartite sur le secteur de l'extraction pour conseiller le gouvernement sur la mise en place et l'amélioration des normes canadiennes en matière de RSE.

⁹ Voir <http://www.halifaxinitiative.org/index.php?language=fr¤tURL=http://www.halifaxinitiative.org/#> pour toute information relative aux Tables rondes nationales.

- Veiller à ce que les stratégies de développement du secteur privé au Canada soient alignées sur les objectifs du Canada en matière d'aide au développement pour la réduction de la pauvreté, et sur les objectifs de développement des pays d'Afrique concernés. Dans ce contexte, le Canada devrait :
 1. évaluer les retombées réelles du Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique (FICA) sur le développement. Le FICA est une importante initiative canadienne de 100 millions de dollars visant à appuyer des projets du secteur privé en Afrique;
 2. fournir, de façon transparente, des renseignements sur les négociations en cours avec certains pays d'Afrique et ayant trait à des Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE);
 3. organiser des consultations avec les parlementaires et la société civile des pays concernés afin de garantir la conformité des APIE avec les plans nationaux de développement et de réduction de la pauvreté;
 4. veiller à ce que les représentations diplomatiques du Canada à l'étranger respectent les objectifs nationaux de développement et fassent la promotion des intérêts canadiens dans le respect de principes éthiques.
 5. élaborer un cadre juridique et prévoir des mécanismes visant à encourager la RSE et les investissements éthiques chez les grands investisseurs tels que le gouvernement (actif financier public, fond du régime de pension, etc.)
- Modifier la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (1999) afin qu'elle corresponde davantage à l'esprit de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, dont le Canada est signataire.
- Promouvoir l'ajout de normes en matière de droits de la personne dans les politiques de la Banque mondiale afin de garantir que les prêts octroyés par la Banque aux entreprises privées seront conformes aux normes internationales sur les droits de la personne.

10. Promouvoir la paix en Afrique

Le Canada devrait :

- S'engager à renforcer les capacités de construction de la paix et de prévention des conflits en fournissant du soutien financier et diplomatique à long terme aux initiatives et aux organisations régionales africaines et à l'Union africaine, et en mettant l'accent sur les capacités de prévention, de gestion et de résolution des conflits.
- Prendre toutes les mesures possibles, en consultation avec les institutions africaines concernées, pour apporter une réponse aux génocides et aux crimes contre l'humanité, en privilégiant la prévention, la diplomatie et la reconstruction par rapport aux interventions militaires.
- Appuyer résolument et promouvoir activement les initiatives portant sur les effets précis des conflits sur les femmes et les filles, y compris le rôle des femmes dans le rétablissement de la

paix et la reconstruction, conformément aux dispositions des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU, du Protocole de l'Union africaine relatif aux droits des femmes en Afrique, et d'autres instruments régionaux tels que le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

- Garantir des réformes complètes pour renforcer les États africains sortant d'un conflit, tout en appuyant des initiatives démocratiques locales qui assurent la participation des citoyens, particulièrement des femmes, et des OSC à toutes les étapes des processus de construction de la paix et de réconciliation sociale.
- Combattre l'impunité des acteurs nationaux et internationaux en appuyant, financièrement et politiquement, des mécanismes tels que la Cour pénale internationale (CPI), les lois sur l'amnistie, les commissions de vérité, justice et réconciliation, les mesures de réparation et la justice de transition, et en faire des outils importants de promotion d'une paix juste.
- Examiner le soutien qu'il accorde aux entreprises canadiennes menant des activités dans les zones de guerre et les tenir responsables de leurs actes, dans le contexte de la privatisation croissante de la sécurité et de l'utilisation des armées nationales pour protéger leurs activités.
- Jouer un rôle de chef de file auprès des donateurs pour promouvoir la paix et la résolution des conflits de façon efficace et responsable, entre autres en reconnaissant la primauté des droits de la personne, en accordant la priorité aux acteurs locaux, en améliorant la cohérence entre donateurs conformément aux normes autorisées par l'ONU, en protégeant de façon explicite un espace indépendant pour les acteurs civils et humanitaires, et en investissant dans des mesures d'alerte rapide et de prévention des conflits.
- Accorder une attention spécifique et urgente à l'avancement des négociations visant la conclusion d'un traité international sur le commerce des armes et faire la promotion d'ententes ayant force de loi sur le courtage territorial et extraterritorial des armes et comportant des normes communes de surveillance et de mise en œuvre. Cinq des membres du G8 font partie des exportateurs d'armes les plus importants au monde et plusieurs fabricants et courtiers des armes envoyées en Afrique opèrent à partir de pays du G8 et de l'Union européenne (UE).
- Agir comme chef de file pour la mise en œuvre du Protocole facultatif sur la participation des enfants aux conflits armés de la Convention relative aux droits de l'enfant de 2002 en Afrique, grâce à des efforts diplomatiques concertés et à des ressources financières consacrées à ce protocole dans le cadre des programmes d'aide canadiens.

ⁱ Le défi mondial d'éliminer la pauvreté et l'injustice : un programme canadien en 10 points du CCCI a servi de cadre pour l'élaboration des messages du FAC concernant l'Afrique. Le Programme présente un point de vue général de la société civile canadienne sur les moyens dont le Canada dispose pour aider à mettre fin à la pauvreté et à l'injustice dans le monde, et décrit les tendances et les défis actuels dans dix domaines clés.